

# REGLEMENT GRAVEL MAURIN DES MAURES

## Article 1

Randonnée ouverte à toutes personnes ayant un minimum de condition physique, en étant en bonne santé et apte à la pratique du VTT, du GRAVEL licencié ou non. L'utilisation du VAE est autorisée.

## Article 2

Le port du casque est obligatoire pour tous.

## Article 3

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile ; toutefois, il décline toute responsabilité pour tout accident physique, physiologique avec conséquences immédiates ou futures. En cas d'accident, se connecter sur le site de notre assureur pour toute déclaration. AXA Cabinet Gomis et Garrigues : <https://www.cabinet-gomis-garrigues.fr/>

## Article 4

Respectez les heures de départs et de fermetures des points de ravitaillement. Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, le code de la route, à suivre les consignes des organisateurs et ne rien jeter sur les voies publiques ou privées. L'autorisation de passage ponctuelle qui nous est accordée repose sur la confiance.

## Article 5

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, le code de la route, à suivre les consignes des organisateurs et ne rien jeter sur les voies publiques ou privées.

## Article 6

J'autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître et prise au cours de cette manifestation.

## Article 7

L'organisateur se réserve le droit de modification du présent règlement et des parcours, guidé en cela par des impératifs de sécurité.

## Article 8

La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

## Article 9

Les inscriptions se feront uniquement sur le site IKINOA et seront closes le vendredi 12 avril à 18h. : Les traces GPX seront données par mail, le vendredi 12 avril à 20h.

## Article 10

En cas d'incident, respecter les consignes notées sur la carte de route.

## Article 11

J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité. Le présent règlement est considéré comme accepté à l'inscription.

**Le présent règlement est considéré comme accepté à l'inscription**